



# HEBDO

## ACTUALITES TRACKDECHETS

### Compétence SS3 & SS4 à compléter pour les entreprises de travaux

À compter du 26 août 2025, les **entreprises de travaux amiante** qui n'auront pas renseigné leur compétence SS3 ou SS4 dans leur profil établissement ne pourront plus être identifiées sur des bordereaux de suivi des déchets d'amiante (BSDA). Ce changement a pour but de garantir la conformité réglementaire et la traçabilité des déchets amiantés.

### Comment compléter son profil ?

[Connectez-vous sur Trackdéchets](#)

1. Accédez à votre profil entreprise via l'onglet *Mes établissements*
2. Renseignez votre compétence **SS3**, **SS4**, ou les deux, et votre certification pour les SS3 en cliquant sur *Modifier*
3. Enregistrez les modifications

### Rencontrez l'équipe Trackdéchets à Pollutec

L'équipe Trackdéchets participera au **salon Pollutec**, qui se tiendra du **7 au 10 octobre 2025**. À cette occasion, nous serons heureux de vous accueillir sur notre stand afin d'échanger autour de vos usages de la plateforme et d'apporter des réponses à vos questions.

Un lien de prise de rendez-vous sera prochainement mis à disposition pour vous permettre de **planifier un échange individuel avec nos équipes**.

## **Les nouveautés sur Trackdéchets**

Disponibles à partir du mercredi **30 juillet**

### **Registre national**

Les numéros de parcelles à 4 chiffres sont désormais acceptés sur la plateforme sur les registres de terres excavées et sédiments.

### **Bordereaux de suivi de DASRI**

Il est possible désormais d'ajouter un numéro CAP sur les DASRI initiaux et les bordereaux de regroupement. Pour en savoir plus sur les **dernières évolutions sur Trackdéchets**, cliquez sur le bouton ci-dessous :

[En savoir plus sur les dernières évolutions](#)

## **Les prochaines évolutions**

**BSDA** - Il ne sera plus possible :

- de créer ou modifier un établissement avec le type de profil Entreprise de travaux si aucune des deux sous-sections (SS3 ou SS4) n'a été renseignée,
- de viser un établissement en tant qu'Entreprise de travaux si aucune des deux sous-sections (SS3 ou SS4) n'a été renseignée dans son profil

### **Registre national - TEXS entrants et sortants**

- Seuls les codes déchets terres, à savoir : 17 05 03\*, 17 05 04, 17 05 05\*, 17 05 06 et 20 02 02 seront autorisés sur les registres TEXS entrants et sortants (correction)

### **Exports de registres entrants, sortants et gestion**

- Ajout d'une colonne à l'export sur les registres entrants, sortants et de gestion "Fichier d'analyse chimique" (DAP) (aucun impact sur les templates d'import).

**DASRI** - Les établissements Rubrique 2710 pourront être visés comme Destinataire d'un bordereau initial et comme Émetteur d'un bordereau de groupement.

[En savoir plus sur les breaking changes à venir](#)

## Nos prochaines formations en ligne

Les **formations en ligne Trackdéchets** feront une courte pause pendant le mois d'**août**. **Reprise prévue en septembre**, toujours au même créneau : **tous les jeudis à 15h**. Ces sessions gratuites et ouvertes à tous vous permettent de découvrir ou redécouvrir le fonctionnement de la plateforme, avec des démonstrations en direct et un temps de questions/réponses.

**Suivez  
Trackdéchets**  
pour plus  
d'informations  
et d'actualités



[Foire aux  
questions](#)

[Participez aux formations](#)  
tous les jeudis de 15h à 15h30

Source : TRACKDECHETS – juillet 2025